

Académie française de judo
Compte-rendu de la 22^e séance



Séance en visio-conférence du 31 mars 2022

Présents : André Andermatt, Michel Brousse, Jane Bridge, Yves Cadot, Alain Chaudeseigne, Jacques Delvaux, Jean-Claude Girot, Lionel Grossain, Didier Janicot, Pascale Pierrot-Cracco.

Excusés : Jean-Claude Brondani, Stéphane Nomis, Jean-Pierre TRIPET, Patrick Vial, Mohammed Zouarh.

Invitée permanente : Magali Baton.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Michel Brousse accueille les académiciens et remercie tout particulièrement Magali Baton, secrétaire générale de la Fédération française de judo, pour sa présence.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la 21^e séance est approuvé. La question de la disparition récente de Maître Ichiro Abe et la possibilité que l'Académie rende un hommage à sa contribution au développement du judo français est soulevée. La rédaction d'un texte reconnaissant l'importance de son action reçoit une réponse positive de chacun.

Lors de sa réunion avec le président Stéphane Nomis, Michel Brousse a dans un premier temps, affirmé la volonté que l'Académie soit établie comme une institution au service de l'amélioration et de la diffusion de la connaissance ainsi que du développement du judo français. Après avoir exprimé le souhait d'une étroite collaboration avec les services fédéraux dans le but de produire des documents de qualité sur des thèmes correspondant à des centres d'intérêt communs, Michel Brousse poursuit en présentant les travaux actuels c'est-à-dire la revue de l'Académie, l'organisation de *mondo* et la réflexion sur le grade en judo. En réponse, le président Stéphane Nomis se déclare très satisfait. Il dit son approbation quant à l'orientation choisie et aux projets de publication en cours. Dans cette perspective, il assure l'Académie de tout son soutien.

Magali Baton s'associe à la démarche du président et souhaite que des rapports étroits puissent être établis entre une institution dont elle affirme que l'expertise reconnue ne peut que bénéficier au développement du judo en France. Elle dit sa satisfaction à pouvoir par sa présence suivre nos travaux et souhaite que l'Académie contribue aux réflexions conduites par la fédération.

La parole est ensuite donnée à Jean-Claude Girot qui réalise un exposé de qualité détaillant son parcours personnel dans les arts martiaux, le rôle et le développement du kendo et du *chanbara* en France (le texte de la présentation figure en annexe de ce compte-rendu. Il fera l'objet d'une diffusion plus large ultérieure).

Après un court débat, la réunion aborde le mode de fonctionnement de l'Académie et l'évolution des travaux en cours. Didier Janicot, indique qu'un travail important a été mené par le groupe en charge de la terminologie et en particulier par Yves Cadot. Près de 300 mots ont été traités. Il est décidé de transmettre aux académiciens la liste des propositions pour recueillir les remarques de chacun afin de les traiter puis de faire valider l'ensemble par un échange collectif. La publication du document final, quelle que soit la forme retenue ainsi que l'utilisation officielle

dont elle devra faire l'objet, seront examinées dans un second temps en liaison avec les instances fédérales.

La réactualisation de la revue de l'Académie et l'organisation de *mondo* sont abordées. Une discussion s'engage sur le changement de nom de « La Gazette ». Chaque académicien est prié de faire des propositions non seulement sur le nom mais également sur les thèmes à traiter. Le débat se poursuit concernant la définition de la ligne éditoriale de la revue. Le choix s'oriente vers des contenus thématiques organisés selon trois axes complémentaires : 1) une réflexion faisant appel aux connaissances établies, à l'histoire et à la culture de notre discipline, 2) une présentation en lien avec les productions scientifiques actuelles, 3) des témoignages d'experts et d'acteurs. En d'autres termes, il s'agit de proposer un ensemble qui associe théorie et pratique, de transmettre la connaissance, d'inciter à la réflexion et à la recherche personnelle en confrontant des points de vue scientifiques et empiriques sur des sujets d'actualité.

La mise en forme définitive devra respecter la charte graphique de la fédération et s'inscrire dans la modernité des revues électroniques juxtaposant le texte, l'image et la vidéo pour un usage le plus large possible au sein de la population des ceintures noires, des professeurs et des entraîneurs.

Le groupe chargé de coordonner la revue devant être recomposé. Un appel à candidature est lancé auquel Jane Bridge, Yves Cadot et Pascale Pierrot-Cracco répondent positivement. Il est décidé que la composition du groupe évoluera en fonction des thèmes traités et des disponibilités de chacun. Le service communication est désigné comme un partenaire privilégié dans l'atteinte de cet objectif à court terme.

Le point suivant concerne le thème de réflexion sur le grade en judo. Il est convenu qu'un examen plus précis du sujet fera l'objet de la prochaine séance attendu que d'ici là chacun devra réfléchir à l'architecture du traitement du sujet, c'est-à-dire aux sous-thèmes à retenir, à l'harmonisation de la démarche d'analyse et de traitement ainsi qu'à sa contribution (cf. le schéma récapitulatif donné en annexe du présent compte-rendu).

Lors des questions diverses, un premier point concerne la décision de remettre en pratique lors de chaque séance l'usage d'un exposé fait par un académicien. Le choix du sujet reste libre. Une vingtaine de minutes sera consacrée pour l'ensemble composé de la présentation suivie d'un court débat. Il est ensuite rappelé que chaque académicien a la liberté de proposer à l'Académie tout projet ou thème de réflexion susceptible de faire l'objet d'une réflexion collective ou d'une production.

La dernière question traitée porte sur le thème : « Académie-académiciens : Droit de réserve et liberté d'expression ». Tous les avis convergent pour dire que la fonction de l'Académie est définie par les textes qui l'ont établie et que, par conséquent, les membres de l'institution n'ont pas pour mission de prendre position sur des sujets extérieurs à ceux qui ont été statutairement définis sauf à considérer qu'il s'agirait d'une action collective arrêtée par l'ensemble des membres. En revanche, la liberté de chacun devant être préservée, l'expression d'opinions personnelles pour autant qu'elle n'implique pas directement ou indirectement l'Académie ne serait pas en contradiction avec la décision prise. Il est précisé que tout texte ou discours se référant à l'Académie sans avoir eu un accord collectif explicite et préalable serait contrevenant à la règle ainsi définie.

La prochaine réunion aura lieu en visioconférence le 25 avril à 18h30.

La clôture des travaux est prononcée à 16 heures 40.

Michel Brousse
Secrétaire de l'Académie française de judo

